

Énergie

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Mardi 27 septembre 2022 - 10h15

INVITÉ : CRE

Intervention de Emmanuelle WARGON, Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

INTERVENANTS



Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT

Président de la FNCCR

Emmanuelle WARGON

Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

Jean-Michel LOBRY

Je souhaite la bienvenue à Madame WARGON.

Xavier PINTAT

Président de la FNCCR

Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans le cadre du 38e congrès de la FNCCR. Vous avez eu l'honneur de clôturer le congrès de Nice. C'est un réel plaisir de vous retrouver. Nous allons donner la parole aux responsables des deux grands GRD : Enedis et GRDF. Les réseaux constituent une préoccupation essentielle de notre Fédération et nous sommes également très concernés par le mix énergétique. La Commission de régulation de l'énergie est un acteur central de nos systèmes électriques et gaziers. À ce titre, elle est confrontée au redoutable défi des déséquilibres, voire des dysfonctionnements majeurs qui affectent ces systèmes depuis plusieurs mois. Les collectivités et groupements de collectivités, représentés par notre Fédération, sont impactés de plein fouet par la crise énergétique à plusieurs titres. D'une part, les collectivités du bloc communal exercent la compétence d'autorité organisatrice, non seulement des services publics d'acheminement sur les réseaux, mais aussi de la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Le modèle de contrat de concession publié en 2017 traite de ces deux aspects. Il a été longuement négocié à l'époque avec EDF pour la partie fourniture au tarif réglementé de vente. Nos collectivités sont très attachées à la préservation du service public de l'énergie, y compris dans le cadre des tarifs réglementés. Elles sont donc particulièrement attentives aux débats actuellement ouverts sur la construction de ces tarifs. Nous avons toujours été très réservés sur le principe de contestabilité qui a pour effet de priver les consommateurs d'électricité au tarif de vente des bénéfices du mix énergétique national français, puisque ce principe contraint à ajuster le TRV en fonction des hausses du prix d'équilibre du marché européen qui dépend des centrales à gaz ou en charbon en Europe centrale ou orientale. Sans le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, ce mécanisme entraînerait malheureusement les consommateurs français, qui font confiance au service public, vers des niveaux de tarif sans commune mesure avec le coût de l'électricité que les efforts considérables de générations successives de Français avaient permis d'obtenir via la mise en place du programme électronucléaire. Il y a encore moins de saluts sur le marché ouvert à la concurrence sur lequel nous voyons désormais avec effarement des fournisseurs d'électricité mettre la clé sous la porte, se faire racheter ou dénoncer massivement les contrats de certains consommateurs français.

Nos collectivités sont également impactées en leur qualité de consommatrices d'énergie auxquelles le bénéfice des tarifs réglementés a été refusé. Il n'y a pas de bouclier tarifaire. Il en résulte parfois une augmentation vertigineuse des coûts de fonctionnement de certains services publics locaux essentiels, tel que le service public de l'eau qui va être obligé de répercuter ses hausses de coûts dans ses tarifs. Face à cette logique inflationniste infernale, nous voyons se profiler d'inquiétantes perspectives de montée en puissance de la précarité dans le domaine de l'énergie et de l'eau. Dans le domaine gazier, nous sommes confrontés à des spirales inflationnistes comparables avec une dépendance aux importations très dangereuse en termes d'insécurité d'approvisionnement. La FNCCR promeut depuis plusieurs années le développement du gaz vert dans le cadre d'une convergence entre l'indépendance nationale et la transition énergétique. Nous regrettons que cette filière n'ait malheureusement pas bénéficié jusqu'à présent d'un soutien suffisant de la part des pouvoirs publics, mais aussi de la CRE qui manque d'ambition dans sa vision au développement du droit d'injection des méthaniseurs au réseau public de distribution. Ce congrès intervient ainsi dans un paysage énergétique en pleine tempête. Nous voulons néanmoins être optimistes et croire à la possibilité d'un retour des systèmes énergétiques équilibrés. Cela passera inévitablement par des réformes substantielles, faisant une place beaucoup plus grande que par le passé au service public et à la recherche de l'intérêt général. Je laisse la parole à Madame la Présidente.



Monsieur le Président, Cher Xavier PINTAT, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Chers amis, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de clôturer le congrès de Nice, et la chance de pouvoir bien travailler avec la FNCCR, notamment sur le programme ACTEE. C'est ainsi un réel plaisir et un honneur de vous retrouver à Rennes. Ce congrès se tient en pleine tempête, que vivent les collectivités territoriales, les autorités concédantes, les régies, puisque, malgré la hausse des prix d'énergie, vous continuez à assurer les services publics essentiels à vos concitoyens : la gestion de l'eau, mais aussi le chauffage dans les écoles et les bâtiments publics, l'ouverture de ces bâtiments publics, la continuité de notre vie collective culturelle et de loisirs. Vous le faites face à une crise sans précédent, peut-être la plus grave crise énergétique que le continent européen ait connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, depuis 77 ans.

Cette crise dure maintenant depuis plus d'un an. Nous sommes à des niveaux qui, pour les équipes de la CRE et pour vous tous, ont atteint des sommets sans précédent, 250 à 300 € du mégawattheure pour le gaz, 1 000 € et parfois plus du mégawattheure pour l'électricité. Cette crise questionne le rôle du régulateur.

Le constat que la CRE porte sur cette crise est qu'il s'agit d'abord d'une crise d'approvisionnement. Ce n'est pas une crise financière, ce n'est pas une crise spéculative. Nous manquons de molécules de gaz et d'électrons. La crise démarre au premier trimestre 2021, le premier signe étant que Gazprom ne remplit pas les importants stockages qu'il détenait en Europe, et notamment

en Allemagne, alors même que la reprise économique post Covid était forte. Cette reprise tendait l'équilibre de l'offre et de la demande mondiale en gaz. L'Europe a abordé l'hiver 2021-2022 avec des stockages de gaz insuffisamment remplis, et cette crise gazière s'est transférée au prix de l'électricité, car les centrales à gaz sont essentielles à la production électrique européenne.

En parallèle, la situation a évolué dans notre pays avec une deuxième crise de l'approvisionnement à partir de la découverte de problèmes de corrosion sur certains circuits de refroidissement de certains réacteurs nucléaires en décembre 2021, avec la fermeture de 12 réacteurs sur 56. Ceci a entraîné une baisse significative, que nous espérons temporaire, de la production nucléaire. Je salue les efforts consentis par EDF sur le plan des travaux et les dernières données qu'EDF nous a communiquées et qui font état d'une production entre 280 et 300 térawatts-heures pour 2022, puis 300 à 330 pour 2023, 315 à 345 pour 2024. Cette production restera plus faible que l'année de référence en 2021, qui était à plus de 360 térawatts-heures.

Si nous ajoutons l'impact de la guerre en Ukraine, nous avons tous les éléments de cette crise sans précédent. Même si l'Europe a passé l'hiver 2021-2022 à peu près convenablement, grâce à un hiver assez doux et à l'arrivée massive de GNV, la situation apparaît pour tout le monde comme extrêmement tendue.

Nous sommes face à la succession d'événements imprévisibles qui percutent fortement un système énergétique qui n'a pas été conçu pour être capable de résister à des chocs tellement importants. Ces événements percutent la sécurité d'approvisionnement, d'où un impact majeur sur les prix. Cela nous force à agir pour rétablir l'équilibre de l'offre et de la demande et pour protéger les consommateurs face à des prix tellement élevés.

Je voudrais vous dire comment la CRE est mobilisée pour agir dans son domaine de compétences et pour soutenir les pouvoirs publics dans la gestion de cette crise.

Pour résorber les tensions sur l'hiver 2022 et 2023 et pour faire baisser les prix à court terme, la première action est de tenter de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Ce qui signifie augmenter l'offre au maximum et réduire la demande. En gaz, de nombreuses mesures ont été prises par les pouvoirs publics à court terme : le remplissage des stockages (ils atteignent 97 %), et le renforcement des capacités d'interconnexion. Par ailleurs, pour les hivers prochains, la France a fait le choix d'augmenter ses importations de gaz et la CRE est pleinement mobilisée pour que sa mise en œuvre soit rapide.

En électricité, à la demande du gouvernement, nous avons revu les cahiers des charges des appels d'offres pour accélérer le raccordement des EnR lauréates qui sont bloquées par la hausse des coûts et la hausse des taux d'intérêt. De même, de nombreuses mesures exceptionnelles ont été prises pour mobiliser l'ensemble des capacités de production disponibles. Mais, ces dispositifs n'auront un impact réel que si nous constatons en parallèle une baisse de la consommation effective. C'est un enjeu essentiel pour affronter l'hiver. Si l'hiver est doux et modéré, nous devrions le passer sans difficulté majeure. En revanche, si l'hiver est froid, la situation sera plus tendue. Comme nous ne sommes pas en capacité de prédire la température au jour le jour jusqu'au mois de mars, nous avons besoin d'avancer sur la baisse de la consommation.

Chacun peut agir : les ménages par des écogestes et les campagnes pédagogiques seront faites pour accompagner les ménages, les acteurs économiques, les entreprises, les acteurs du tertiaire, les centres commerciaux et les administrations devront montrer l'exemple. À la CRE, comme partout, nous aurons un plan de sobriété l'hiver pour veiller que le chauffage ne dépasse pas les 19° dans les locaux.

Vous avez un rôle de premier plan à jouer, d'abord car vous pilotez votre consommation, et vous êtes en première ligne pour soutenir la sobriété. C'est cette mission essentielle de conseil que vous avez auprès de nos concitoyens. La commune est le premier échelon de la République, elle est celle dans laquelle la vie des Français s'ancre, celle dont les politiques publiques ont le plus d'impact sur la vie des citoyens, celle pour laquelle les citoyens ont le plus confiance. Je n'ai pas de doute sur le fait que vous serez là aujourd'hui et pendant tout cet hiver dans cet esprit de solidarité nationale pour agir et pour encourager nos concitoyens à économiser le gaz et l'électricité. Tout ceci est réalisé pour nous permettre d'éviter d'éventuels délestages qui sont source d'inquiétudes importantes pour les collectivités, pour les services essentiels sur leur territoire. Beaucoup de mécanismes seront activables, avant de recourir au délestage, l'activation de signaux de type écowatt, l'effacement, la baisse de tension. Le gaz ne sera pas concerné, pour les consommateurs particuliers, de mesures de délestage.

Si nous parvenons à baisser notre consommation, nous arriverons à faire baisser les prix par les mécanismes de marchés. Une des raisons pour lesquelles le tarif de l'électricité est élevé est liée aux anticipations pessimistes des acteurs sur notre difficulté à ce que l'offre

et la demande se rencontrent pendant cet hiver. Si nous démontrons collectivement notre capacité à ce que cette demande baisse un peu et que l'offre est fournie, le surcoût sur les coûts spot et les coûts à court terme de l'électricité devrait baisser un peu. Ceci devrait nous permettre de faire baisser les primes de risque et les primes de décalage de prix entre l'Allemagne et la France, au bénéfice du pouvoir d'achat de tous les acheteurs et consommateurs.

Dans cette période troublée, la CRE a également un rôle extrêmement important pour la protection des consommateurs et pour le suivi des fournisseurs. Au niveau national, vous attendez de cette institution une régulation forte qui corrige, qui sanctionne et qui réforme quand c'est nécessaire. Je m'y engage. La CRE sera d'une extrême vigilance sur la surveillance du marché et force de propositions pour renforcer la protection de tous les consommateurs. C'est dans cet esprit que nous avons publié en fin de semaine dernière une consultation publique qui vise à faire évoluer la méthode de construction des tarifs réglementés de vente d'électricité. L'un des enjeux est de conforter les heures pleines et heures creuses pour les consommateurs qui ont la capacité de décaler leur consommation. Pendant la crise actuelle, nous devons effectivement avoir, non seulement de la sobriété, mais aussi de la flexibilité, de la capacité à décaler la consommation. La CRE propose aussi des pistes pour mieux refléter les coûts de fourniture d'électricité et permettre une juste compensation aux fournisseurs pour leurs coûts d'approvisionnement.

J'ai bien entendu, Monsieur le Président, la position ancienne de la FNCCR sur la question du mode de construction des tarifs et la contestabilité. Je pense que nous avons devant nous la question à moyen terme de savoir comment faire bénéficier tous les consommateurs de la qualité et de la diversité de notre mix énergétique. Cette année, les tarifs sont la base de compensation des fournisseurs puisqu'ils ne s'appliquent pas aux consommateurs, car ils ont été gelés par les boucliers en gaz et en électricité. Nous avons besoin d'être en capacité de compenser les fournisseurs au plus juste de leurs coûts d'approvisionnement pour leur permettre de fournir et, à chacun des consommateurs, d'avoir accès à de l'électricité. C'est le sens de cette proposition. La consultation est en cours. Je ne doute pas que la FNCCR répondra à cette consultation qui dure jusqu'à mi-octobre.

C'est également dans cet esprit que nous rencontrons les fournisseurs pour comprendre leurs difficultés et travailler avec eux sur les bonnes façons de protéger les consommateurs. Nous serons très vigilants sur cette

protection des consommateurs, notamment dans le cadre du bouclier tarifaire pour être sûrs que tous les consommateurs ont bien accès au bouclier tarifaire. Sur ce sujet, nous travaillons en liaison étroite avec la DGC-CRF et l'autorité de la concurrence dont les missions sont complémentaires. Les fournisseurs alternatifs ne bénéficient pas de rente ou de profits via l'ARENH. L'ARENH a pour vocation à bénéficier directement aux consommateurs finaux, à ceux d'EDF, comme à ceux des fournisseurs alternatifs, que les consommateurs soient éligibles ou non aux tarifs réglementés. C'est une protection majeure pour tous les consommateurs, toutes les collectivités territoriales, toutes les entreprises, qui leur permet de ne pas être entièrement exposés aux prix extrêmement élevés que nous avons atteints. Pour les fournisseurs qui tenteraient de contourner les règles, de garder de l'ARENH ou de faire du profit sur cette ARENH, la CRE sera intransigeante. Une première enquête a été lancée récemment, d'autres investigations sont en cours d'examen et elles se poursuivent.

Au niveau européen, la CRE porte sa voix auprès de ses homologues et auprès des autorités publiques pour pousser les réformes nécessaires. Notre pays a fait le choix depuis de nombreuses années de la solidarité européenne. Nous avons besoin de cette solidarité européenne cet hiver. Nous sommes devenus exportateurs via nos interconnexions de gaz vers l'Allemagne et l'Italie. Cette solidarité en gaz, qui utilise à plein nos capacités d'arriver sur le territoire européen via nos terminaux méthaniens, sera payée en retour d'une solidarité en électricité, au bénéfice de chacun des partenaires. Être présent au plan européen, faire fonctionner actuellement dans les règles actuelles le marché de l'énergie, ça ne veut pas dire rester immobile, ça veut dire continuer à travailler sur l'évolution de ce marché. Par exemple, sur l'existence d'un prix plafond de l'électricité à très court terme, la CRE a été extrêmement active pour faire changer une règle européenne et arrêter de faire monter ce prix plafond. Plus globalement, la CRE sera en soutien des initiatives de l'Union européenne à court terme avec les mesures d'urgence annoncées récemment et à moyen terme sur la réflexion sur ce fameux design de marché. Je partage l'idée que les consommateurs doivent être moins exposés au prix de gros de l'électricité, qui est très élevé pendant la crise. L'un des outils pour atteindre cet objectif est de mieux développer les marchés à moyen et long terme. Je crois que cela fait également partie des propositions anciennes de la FNCCR que de développer les PPA, les partenariats à long terme, qui permettent de redonner de la visibilité aux acteurs. Ce point me paraît être une piste importante pour que nous puissions bénéficier de ce mix énergétique.

La situation actuelle est très extraordinaire par rapport au fonctionnement classique du marché. S'agissant des énergies renouvelables, pendant des années c'est le contribuable, la solidarité nationale qui les a subventionnées pour les acheter à un prix supérieur au coût du marché pour leur permettre de se développer. Cette année, les énergies renouvelables sont une recette pour le budget de l'État. Il faut avoir un système qui puisse bénéficier à la fois aux producteurs et aux consommateurs, quelle que soit l'équation du marché.

Si la crise met bien un point en exergue, c'est que notre dépendance aux énergies fossiles est préjudiciable sur tous les plans. Sur le plan écologique et sur le plan économique puisque cette dépendance fait augmenter les prix et pose des difficultés sur la question du passage de l'hiver. Nous devons décarboner le plus vite possible. C'est un impératif pour atteindre nos objectifs de souveraineté, de l'accord de Paris et à moyen terme protéger les consommateurs. Décarboner signifie décarboner notre électricité dans un contexte où la demande va fortement augmenter puisque nous devons électrifier largement les transports, le chauffage, les processus industriels. Nous devons ainsi accélérer le déploiement des énergies décarbonées, en particulier l'éolien et le solaire. Je pense que les débats auront lieu pendant tout ce congrès sur les questions d'acceptabilité. Mes fonctions de secrétaire d'État à la transition écologique pendant deux ans m'ont montré que ces questions sont complexes, que cette acceptabilité est forcément très locale et que c'est un sujet à retravailler. En tant qu'acteur public nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre. Nous avons à faire des choix forts qui seront soutenus sur la prochaine loi d'accélération de l'énergie renouvelable. La CRE instruit déjà les appels d'offres, les dialogues concurrentiels, pour pouvoir accélérer et suivre le rythme de cette accélération.

Spécifiquement, pour la CRE que je dirige, le biométhane est un axe majeur. Il est souvent moins cité, mais je crois en la complémentarité des énergies. Le vecteur électrique et le vecteur gaz sont complémentaires, à condition qu'ils soient décarbonés. Avoir de plus en plus de gaz vert nous permettra pour les usages qui ne peuvent pas être électrifiés de remplacer du gaz importé par du bio gaz local. La CRE valide depuis 2019 les zonages de biométhane et continuera à le faire à un rythme soutenu avec les gestionnaires de réseau, peut-être en renforçant notre partenariat avec les collectivités. Monsieur le Président, j'ai entendu votre appel pour travailler de façon plus resserrée ensemble sur ce sujet et j'y réponds bien volontiers.

La CRE accompagne la transformation des réseaux. La transformation de notre paysage énergétique doit forcément être accompagnée, facilitée, par la mutation de nos réseaux de distribution en électricité et en gaz. Les régulations locales et nationales sont complémentaires pour préparer les réseaux aux enjeux de demain, au développement des renouvelables, à l'exploitation des technologies numériques et des données importantes au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La régulation locale est le rôle fondamental aux autorités concédantes que vous êtes, votre mission d'organisation de service public, de distribution de l'énergie avec les gestionnaires. Je me félicite que la nouvelle génération des contrats de concession des réseaux de distribution d'électricité soit en place. C'est un gage de stabilité et de confiance dans l'avenir.

La régulation nationale est le rôle de la CRE. Nous assurons que les réseaux de distribution disposent des moyens financiers pour exploiter les réseaux, pour investir et pour qu'ils agissent en gestionnaires efficaces, efficaces pour protéger la facture des consommateurs. Cela a été le cadre de la discussion TURPE 6 en août 2021, ce sera aussi le cadre de la discussion TURPE 7 et le cadre du plan de développement des réseaux de tous les gestionnaires de distribution. La prochaine génération tarifaire tiendra compte de la généralisation des nouveaux usages, comme le stockage de l'électricité, la mobilité électrique, la mise en valeur des données des compteurs. Pour le gaz, l'enjeu du prochain tarif de distribution sera de traiter au mieux les évolutions des usages, dans un contexte de décroissance de la consommation de gaz fossile et de développement du gaz vert.

Pour l'électricité, comme pour le gaz, s'agissant des plans de développement des réseaux, je voudrais vous parler de la vision de la CRE de mon point de vue. La CRE apportera un regard et une analyse sur les méthodologies d'investissement, sur la robustesse, sur le caractère non discriminatoire, sur l'efficacité du traitement des demandes de raccordement, la garantie de continuité d'alimentation, l'intégration d'une gestion intelligente et moderne des enjeux. Elle ne substituera pas aux missions des AODE, nos interventions sont complémentaires. Sur ce sujet aussi nous devons unir nos forces pour réussir la transition énergétique.

Nous sommes tous bousculés par cette crise. Nous en subissons les conséquences directes, les craintes très concrètes pour l'approvisionnement, un risque de déstabilisation d'un système qui fonctionnait, un impact important sur les factures. Je sais vos difficultés concer-

nant le renouvellement de vos contrats de fourniture, vos appréhensions pour le passage de l'hiver. La CRE est prête à vous accompagner dans cette crise, être à l'écoute de vos propositions, retravailler avec vous les cahiers des charges. La crise nous rappelle également la ligne fixée en matière climatique, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Celle-ci se fera avec tous les acteurs, avec les collectivités qui sont en première ligne. Les défis que nous avons devant nous paraissent colossaux, mais j'ai l'intime conviction qu'ensemble, de l'échelon national à l'échelon local, avec les gestionnaires de réseaux, les fournisseurs, les producteurs, les collectivités, nous les surmonterons. Vous pouvez compter sur la CRE pour s'engager dans les transformations de demain. Je vous souhaite de nombreux échanges pendant ce congrès.

Yves SIMON

Vice-président de la FNCCR, Président de Territoire d'énergie Allier

Le coût d'abonnement des compteurs par borne est insupportable, c'est le déficit que nous constatons dans nos départements. Cela ne nous incite pas à remettre des bornes publiques. Quand on vend 500 € d'électricité par borne à nos usagers et que l'on paie 800 à 1 800 € de coûts d'abonnement, ce n'est tenable. Je ne vous demande pas de réponse. Madame la Présidente d'Enedis m'avait dit qu'elle en parlerait lors de la commission de la CRE.

Sur les groupements d'achats, les commissions d'appel d'offres sont ingérables dans le temps, dans la façon de faire. Nous reprochons à la CRE d'avoir agréé des fournisseurs qui n'apportaient aucune garantie et auxquels il n'a pas été demandé de financer les CEE. Il faut revoir les choses. Aujourd'hui, les tarifs intermédiaires pratiqués sont trop onéreux pour des communes de plus de dix agents, ou dont les recettes n'excèdent pas deux millions d'euros. Les collectivités ne jouent avec le taux d'imposition, comme on joue avec les prix d'énergie. Nous sommes face à une impossibilité d'injecter sur le réseau actuellement. Il faudra donc solliciter le privé.

Emmanuelle WARGON

Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

Je n'aurais pas de réponse tout de suite sur le premier point, que je promets d'instruire. Les appels d'offres des collectivités ne sont pas adaptés à la situation du marché. Il faut retravailler avec les associations de collectivités territoriales et avec les fournisseurs pour voir comment les appels d'offres peuvent être conçus, pour que les

fournisseurs puissent faire des propositions au prix dans des conditions correctes en période de crise. Sinon cela donne des appels d'offres infructueux. Sur les obligations faites aux fournisseurs, ce n'est pas la CRE qui les agrée, mais le ministère. Mon prédécesseur avait proposé de transférer cette compétence à la CRE en augmentant les obligations faites aux fournisseurs afin qu'ils soient plus armés à faire face avec leurs clients à des situations difficiles. Sur le raccordement, c'est l'un des enjeux majeurs des prochains plans d'investissements. Le raccordement des ENR est une obligation impérative en électricité et en gaz. Il ne faut pas que le raccordement soit bloquant sur un chemin critique. Je voudrais saluer les efforts faits et les augmentations de volume cités précédemment. Au cas par cas, nous devons commencer à regarder quelle est l'équation économique la plus efficiente, notamment dans les départements où les réseaux ne sont pas gigantesques, mais avec un potentiel important. Il y a probablement une réponse autour de la question de l'écrêtement. Raccorde-t-on au maximum tout de suite ou raccorde-t-on avec la possibilité d'écrêter un peu, ce qui permettrait de raccorder plus vite et plus rapidement avec une plus grande puissance.

Xavier NICOLAS

Vice-président de la FNCCR, Président de Territoire d'énergie Eure et Loir

Les différences des coûts de raccordement sont considérables d'une région à l'autre. S'agissant des appels d'offres, vous avez évoqué l'évolution du cahier des charges, qui vous permet de refuser certains appels d'offres. Pourquoi utilisez-vous cet écrêtement alors que nous avons des besoins importants? Cette distorsion entre l'offre et la demande, qui explique les prix de marché qui n'ont rien à voir avec les coûts de production, montre que le marché ne fonctionne pas. Il faut revoir ces notions de marché avec nos partenaires européens, car, pour caricaturer, c'est Monsieur Poutine qui fixe le prix de l'électricité en France, ce qui est insupportable. On peut imaginer un prix de gros à l'échelle européenne et un prix de détail à la maille des États. Nous sommes prêts à travailler avec vous pour revenir à un tarif réglementé pour les collectivités et pour nos entreprises qui, parfois, délocalisent leur production, pour aller dans des pays qui utilisent une électricité moins chère mais plus carbonée.

Emmanuelle WARGON

Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

Ce serait un long débat de discuter comment faire évoluer le marché. Il a le mérite de continuer à faire se rencontrer des acheteurs et des vendeurs à un prix de gros qui est fixé et qui permet d'avoir des transactions. Mais, la grosse difficulté est que le prix de gros n'a pas vocation à devenir le prix payé sur la totalité de la consommation de tous les consommateurs du pays. Ce n'est pas tout à fait vrai aujourd'hui, car, via l'ARENH, une partie de l'électricité est payée en France au prix de l'ARENH, qui est en cours de discussion. Cette crise montre la pertinence des outils français. Le fait d'avoir un nucléaire régulé et des tarifs régulés de vente c'est une bonne chose. Le fait de pouvoir retravailler un mécanisme de prix entre le prix de gros et le prix de détail c'est une bonne chose. Le fait d'acheter de façon décentralisée des énergies renouvelables avec des appels d'offres, qui était un investissement dans une période précédente et qui est une recette majeure pour le pays aujourd'hui, c'est une bonne chose. À partir de tous ces éléments on peut sûrement faire évoluer un système qui est en partie le système européen et en partie le système national qui revalide des choix faits il y a dix, qui ont été très contestés à l'échelle européenne et qui apparaissent maintenant comme des choix protecteurs.

Xavier PINTAT

Président de la FNCCR

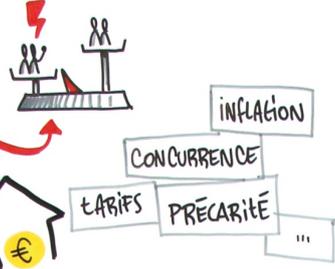
Je remercie Mme WARGON. Nous avons été sensibles à votre présence aujourd'hui.



COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

SURVEILLANCE DU MARCHÉ

GESTION DES DÉSÉQUILIBRES & DYSFONCTIONNEMENTS



CONTINUITÉ

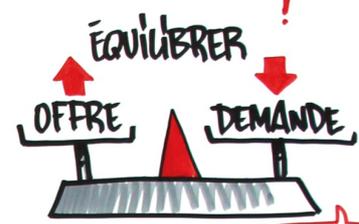
NOTRE EAU!

NOUS TRAVERSONS UNE

TEMPÊTE ! ...

APPROVISIONNEMENT
PRODUCTION INSUFFISANTE

IMPACT SANS PRÉCÉDENT !



TOUS UN RÔLE À JOUER !

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

BOUCLIER TARIFAIRE



NOUS SERONS INTRANSIGEANTS !

ACTION EUROPÉENNE

DÉVELOPPER MARCHÉS MOYEN & LONG TERME



BAISSE DES SURCÔÛTS

MIX ÉNERGÉTIQUE



ACCÉLÉRATION

CO2

LA CRE S'ENGAGE

POUR VOUS AVEC VOUS

LES APPELS D'OFFRE SERONT REEXAMINÉS

LES RACCORDEMENTS NE DOIVENT PLUS ÊTRE UN POINT DE BLOCAGE ...

NOS OUTILS SONT BONS & PERTINENTS !

MÊME S'IL FAUT CONTINUER À LES AMÉLIORER



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE